

Decap Special Façade (Nouvelle Génération)

Super décapant de PH doux rapide sans chlorure de Méthylène, sans NMP

DEFINITION / DESTINATION

Decap Special Façade remplace le décapant chloré.

Ce produit est destiné au décapage de peintures du bâtiment, ITE, RPE, RSE, colles, encres, vernis, graffiti, sur support en plâtre, béton, pierres, briques, pâte de verre, bois, enduits minéraux.

- Effet rapide
- Ne coule pas (consommation réduite)
- Sans chlorure de méthylène
- Efficace et rapide dans sa catégorie
- Non Nocif et Non Toxique
- Économique dans sa catégorie
- Viscosité idéale adaptée pour les surfaces verticales

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

- PH : > 2
- Masse volumique 0.92g/cm³
- Gel
- Point d'éclair 28°C. ASTM. D92
- Base solvant

MISE EN OEUVRE

Dilution : DECAP SPECIAL FAÇADE est un produit prêt à l'emploi.

Mode opératoire : Homogénéiser : bien agiter le produit avant l'application.

Appliquer en couche épaisse puis laisser agir le produit jusqu'au ramollissement total du revêtement.

Du fait de l'absence de paraffine, le support décapé peut-être nettoyé par un simple grattage efficace, sans rinçage et être recouvert d'une nouvelle couche de peinture ou de revêtement.

Éviter d'appliquer sur surfaces mouillées.

Matériel d'application : Rouleau, brosse en fibres naturelles, taloche, éventuellement pulvérisable à l'airless

Produit mécanisable : Matériel de type graco Mark V avec buse (537) 120 bars de pression, 3 couches croisées à 40 cm du support, rendement 700gr/m², 80 à 120 m² réalisé à l'heure.

Protéger les supports : caoutchouc/plastique/végétation.

Protection des personnes : utiliser des masques et des lunettes.

Nettoyage du matériel : Aussitôt après utilisation à l'eau plus solvant

Temps d'application : 15 minutes à 1 heure suivant la nature du support.

Conditions climatiques : De 5° à 35° C. Aux températures extrêmes, l'efficacité est réduite (forte évaporation).

Rendement : De 400 à 700 grs / m² selon le revêtement

Nettoyage des outils : Le nettoyage des outils devra s'effectuer aussitôt à l'eau de préférence savonneuse après utilisation.

Précautions d'application : Voir la Fiche de Données de Sécurité

1. Protection des supports : Peut avoir des effets néfastes sur certains supports comme le caoutchouc et plastique. Il est recommandé de faire des essais au préalable et si nécessaire les protéger.

2. Protection des personnes : Absolument éloigner de toutes sources de chaleur (étincelles, flammes, cigarettes et toutes sources incandescentes). Ce produit n'est pas dangereux mais est inflammable. Se protéger et éviter le contact avec les yeux et la peau. En cas de contact, se laver à l'eau.

Utiliser des gants en P.V.A ou caoutchouc / butyle, latex / nitrile.

Stockage : Stocker le produit en local hors gel à l'abri des intempéries, des sources incandescentes et des rayons directs du soleil.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DECAP SPECIAL FACADE

Version:11

Date de révision:10/04/2018

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: DECAP SPECIAL FACADE
1. 1. 1. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Décapant Universel pour Peinture
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: S.C.A.L.P. SA
8 allée de Bruxelles - Z.I. La Poudrette
F-93320 Les Pavillons sous Bois
France
Tél: +33 (0)1 48 48 39 76
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: INRS : 01 45 42 59 59
B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 70 245 245
Angers : 02 41 48 21 21 Bordeaux : 05 56 96 40 80
Lille : 03 20 44 44 44 Lyon : 04 72 11 69 11
Marseille : 04 91 75 25 25 Nancy : 03 83 85 26 26
Paris : 01 40 05 48 48 Rennes : 02 99 59 22 22
Strasbourg : 03 88 37 37 37 Toulouse : 05 61 77 74 47
1. 5. Formule: /

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Liq. infl. 3 / SGH02 - H226 *
* Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 *
* Irr. oc. 2B / H319 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:
-  
- Attention
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Mention de danger: H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
2. 2. 3. Prévention: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel [électrique / de ventilation / d'éclairage / ...] antidéflagrant.
P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P264 Se laver savon et eau soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
2. 2. 4. Intervention: P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.
P370 En cas d'incendie:
P378 Utiliser du sable, de la terre, une poudre chimique ou de la mousse pour l'extinction.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.).
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362 Enlever les vêtements contaminés.
P364 Et les laver avant réutilisation.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DECAP SPECIAL FACADE

Version:11

Date de révision:10/04/2018

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

	<p>P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.</p>
2. 2. 5. Stockage:	<p>P403 Stocker dans un endroit bien ventilé. P235 Tenir au frais.</p>
2. 2. 6. Elimination:	<p>P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international</p>
2. 3. Information(s) complémentaire(s):	<p>COV: 970 g/l</p>
2. 4. Dangers principaux:	/
2. 5. Autres dangers:	/

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange:	Mélange de solvants
3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:	<ul style="list-style-type: none"> • 1,3-dioxolane <ul style="list-style-type: none"> - N° Id: 605-017-00-2 - N° CE: 211-463-5 - N° CAS: 646-06-0 - Conc. (% pds) : 30 < C <= 60 - SGH (Système Général Harmonisé) * SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225 • alcool benzylique <ul style="list-style-type: none"> - N° Id: 603-057-00-5 - N° CE: 202-859-9 - N° CAS: 100-51-6 - Conc. (% pds) : 10 < C <= 15 - SGH (Système Général Harmonisé) * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 - H332 • o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] <ul style="list-style-type: none"> - N° Id: 601-022-00-9 - N° CE: 202-422-2 - N° CAS: 95-47-6 - Conc. (% pds) : 5 < C <= 10 - SGH (Système Général Harmonisé) * SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226 * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H312 - H332 - Irr. cut. 2 - H315 - (*) - Divers : VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m³ = 442 • acide formique <ul style="list-style-type: none"> - N° Id: 607-001-00-0 - N° CE: 200-579-1 - N° CAS: 64-18-6 - Conc. (% pds) : 1 < C <= 5 - SGH (Système Général Harmonisé) * SGH05 - Corrosion - Danger - Corr. cut. 1A - H314 - (Skin Corr. 1A; H314: C >= 90% - Skin Corr. 1B; H314: 10% <= C < 90% - Skin Irrit. 2; H315: 2% <= C < 10% - Eye Irrit. 2; H319: 2% <= C < 10%) - Divers : VME ppm = 5 - VME mg/m³ = 9 - VLE ppm = 10 - VLE mg/m³ = 19 • éthylbenzène <ul style="list-style-type: none"> - N° Id: 601-023-00-4 - N° CE: 202-849-4 - N° CAS: 100-41-4 - Conc. (% pds) : 1 < C <= 5 - SGH (Système Général Harmonisé) * SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225 * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H332 * SGH08 - Danger pour la santé - STOT rép. 2 - H373 - Tox. asp. 1 - H304 - (H373 (organes de l'ouïe)) - Divers : VME ppm = 100 - VME mg/m³ = 442 - VLE ppm = 200 - VLE mg/m³ = 884

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DECAP SPECIAL FACADE

Version:11

Date de révision:10/04/2018

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

- toluène
- N° Id: 601-021-00-3 - N° CE: 203-625-9 - N° CAS: 108-88-3
- Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225
- * SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3. - H336 * SGH08 - Danger pour la santé
- STOT rép. 2 - H373 - Tox. asp. 1 - H304 - Irr. cut. 2 - H315 - Repr. 2 - H361
- Divers :
- VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 188

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Calmer la victime, et la maintenir dans une position confortable.
Enlever les vêtements souillés.
Laver abondamment à l'eau.
4. 1. 2. Inhalation: Eloigner du lieu d'exposition, si possible à l'air libre et coucher la victime.
En cas de malaise consulter un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution.
Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: Laver immédiatement à l'eau abondante, y compris sous les paupières.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
4. 1. 5. Ingestion: NE PAS faire vomir.
Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau ou du lait, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

- Irritant pour les yeux.
4. 2. 1. Inhalation: Des hautes concentrations peuvent provoquer: maux de tête
4. 2. 2. Contact avec la peau: irritation légère de la peau
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
4. 2. 4. Ingestion: L'ingestion peut provoquer une perte de connaissance, des problèmes respiratoires aigus et une stimulation du système nerveux central.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Donner à boire une suspension, dans l'eau, de charbon actif.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: dioxyde de carbone (CO2) poudre sable
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
La combustion produit des gaz toxiques.
L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Méthode(s) spéciale(s): Essayer de recouvrir le liquide avec de la poudre.
Refroidir les réservoirs / citernes / fûts adjacents par jet d'eau.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DECAP SPECIAL FACADE

Version:11

Date de révision:10/04/2018

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Assurer une ventilation adéquate.
En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire adéquat.
Evacuer le personnel vers un endroit sûr.
Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules.
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre.
Balayer et récupérer la substance répandue dans des récipients.
Éliminer comme déchet chimique.
6. 4. Référence à d'autres sections: /

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Formation possible de produits volatils inflammables.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation
Ne pas fumer.
A manipuler dans des locaux bien ventilés. Eviter le contact avec la peau et les yeux, ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes de pistolage.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Eviter les décharges d'électricité statique.
Prévoir une ventilation/aspiration adéquate aux endroits de formation des vapeurs.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé.
Maintenir les emballages bien fermés.
Manipuler et ouvrir les emballages avec précaution.
7. 2. Stockage:
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: Conserver le récipient bien fermé.
Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.
Tenir à l'écart de flammes nues sources d'ignition
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique: /
7. 2. 3. Condition(s) de stockage: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Conserver dans l'emballage d'origine.
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.
7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine
7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés: /
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Décapage des peintures

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:
8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: • o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] : VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 221 - VLE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DECAP SPECIAL FACADE

Version:11

Date de révision:10/04/2018

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

ppm = 100 - VLE mg/m³ = 442 • acide formique : VME ppm = 5 - VME mg/m³ = 9 - VLE ppm = 10 - VLE mg/m³ = 19 • éthylbenzène : VME ppm = 100 - VME mg/m³ = 442 - VLE ppm = 200 - VLE mg/m³ = 884 • toluène : VME ppm = 50 - VME mg/m³ = 188

DNEL : Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet

alcool benzylique CAS : 100-51-6

DNEL Court terme Inhalation (Travailleurs) 450 mg/m³

DNEL : Travailleur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation: 90 mg/m³

DNEL Court terme Cutané (Travailleurs) 47 mg/kg bw /day

DNEL : Travailleur.Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée 9,5 mg/kg bw /day

DIOXOLANE CAS : 646-06-0

DNEL Long terme Orale (Travailleurs) 75 mg/kg bw /day

DNEL : Travailleur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation: 5,7 mg/m³

DNEL : Travailleur.Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée 0,8 mg/kg bw /day

ETHYLBENZENE CAS : 100-41-4

DNEL : Travailleur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation: 77 mg/m³

289 mg/m³

DNEL : Travailleur.Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée 180 mg/kg

TOLUENE CAS :108-88-3

DNEL : Travailleur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation: 192 mg/m³

DNEL Court terme Inhalation (Travailleurs) 384 mg/m³

DNEL : Travailleur.Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée 384 mg/kg dw /day

ACIDE FORMIQUE CAS : 64-18-6

DNEL Court terme Inhalation (Travailleurs) 19 mg/m³

DNEL : Travailleur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation: 9,5 mg/m³

PNEC : Predicted No Effect Concentration /Concentration sans effet prévisible sur l'environnement.

alcool benzylique CAS : 100-51-6

sol (agricole) 0,456 mg/ kg w w t

sédiment 5,27 mg/ kg w w t

sédiment marin 0,527 mg/ kg w w t

eau 1 mg/l

DIOXOLANE CAS : 646-06-0

DNEL Court terme Inhalation (Travailleurs)

eaux douces 19,7 mg/l

eau marine 1,97 mg/l

Sédiments d'eau douce 77,7 mg/kg dw t

Sédiments marins 7,77 mg/kg dw t

sol (agricole) 2,62 mg/kg dw t

STP 1 mg/l

ETHYLBENZENE CAS : 100-41-4

eaux douces 0,327 mg/l

eau marine 0,327 mg/l

Sédiments d'eau douce 12,46 mg/kg bw /day

STP 6,58 mg/l

eaux douces 2 mg/l

eau marine 0,2 mg/l

Sédiments d'eau douce 13,4 mg/kg bw /day

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DECAP SPECIAL FACADE

Version:11

Date de révision:10/04/2018

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

	sédiment marin 1,34 mg/kg bw /day sol (agricole) STP 7,2 mg/l
8. 1. 2. Indice biologique:	Non déterminé.
8. 1. 3. Mesure(s) d'ordre technique:	/
8. 2. Contrôles de l'exposition:	
8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:	Ne pas inhaler les vapeurs. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. Filtre combiné, par ex. DIN 3181 ABEK si le produit forme des vapeurs.
8. 2. 2. Protection des mains:	gants résistants aux solvants gants en caoutchouc à l'alcool polyvinylique ou nitrile-butyle. gants en caoutchouc butyle Changer régulièrement les gants usés.
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:	Porter un vêtement de protection approprié tablier résistant aux produits chimiques
8. 2. 4. Protection des yeux:	lunettes de protection Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.
8. 2. 5. Protection individuelle:	Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
8. 2. 6. Procédure(s) de surveillance recommandée(s):	/
8. 3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:	Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
8. 4. Mesure(s) d'hygiène:	Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser la ventilation adéquate.
8. 5. Information(s) supplémentaire(s):	/

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect:	gel
9. 1. 2. Couleur:	incolore ambre
9. 1. 3. Odeur:	éthérée
9. 1. 4. PH:	3
9. 1. 5. Réserve alcaline/acide:	/
9. 1. 6. Point / intervalle d'ébullition:	75°C
9. 1. 7. Point / intervalle de fusion:	<- 20°C
9. 1. 8. Point d'éclair:	28°C
9. 1. 9. Température d'auto-inflammabilité:	> 270°C
9. 1. 10. Température de décomposition:	>270°C
9. 1. 11. Limites d'explosivité:	% Vol dans air 0.6-7 %
9. 1. 12. Inflammabilité (solide, gaz):	/
9. 1. 13. Propriété(s) comburante(s):	non
9. 1. 14. Pression de vapeur:	170 mm Hg 20 for Methyl acetate
9. 1. 15. Densité gazeuse:	2.6 valable for Methyl acetate (air =1)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DECAP SPECIAL FACADE

Version:11

Date de révision:10/04/2018

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

9. 1. 16. Densité relative (eau = 1):	1
9. 1. 17. Masse volumique apparente:	1 g/cm ³
9. 1. 18. Viscosité:	> 5000 cPs
9. 2. Autres informations:	
9. 2. 1. Hydrosolubilité:	non
9. 2. 2. Liposolubilité:	non
9. 2. 3. Solubilité aux solvants:	soluble dans la plupart des solvants organiques
9. 2. 4. Coefficient de partage n-octanol/eau:	Non déterminé.
9. 2. 5. Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.
9. 2. 6. Conductivité électrique:	/
9. 3. Autres données:	/
9. 4. Information(s) supplémentaire(s):	/

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Stable en conditions normales.
10. 2. Stabilité chimique:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7. Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
10. 4. Conditions à éviter:	Eviter les températures supérieures à 50°C
10. 5. Matières incompatibles:	Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	Co ₂ , CO

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	/
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.
11. 2. 2. Contact avec la peau:	irritation de la peau
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	Irritant pour les yeux.
11. 2. 4. Ingestion:	Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
11. 3. Sensibilisation:	Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée.
11. 4. Toxicité chronique:	Non mutagène (test AMES).
11. 5. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:	Un contact répété ou prolongé avec la peau peut causer une dermatite.
11. 6. Effet(s) spécifique(s):	Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DECAP SPECIAL FACADE

Version:11

Date de révision:10/04/2018

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

11. 7. Information(s) supplémentaire(s): /

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: /
12. 2. Persistance et dégradabilité: Facilement biodégradable.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Pas de bio-accumulation.
12. 4. Mobilité dans le sol: absorption / désorption
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: Cette préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus
12. 6. Autres effets néfastes: Rien
12. 6. 1. Toxicité aquatique: alcool benzylique CAS : 100-51-6
OECD 201NOEC 310 mg/l algues Pseudokirchneriella- subcapitata72h
ISO 8192 Toxicité aiguë - aquatique CE50 390 mg/l Bactéries 24 heures
OECD 202 Daphnia sp.Aiguë CE50 230 mg/l Daphnie -Daphnia 48 heures
- DIOXOLANE CAS : 646-06-0
CL50 poisson 1 95,4 mg/l
CE50 Daphnie 1 772 mg/l
ErC50 (algues) 877 mg/l
NOEC chronique poisson 546,3 mg/l
NOEC chronique crustacé 197,4 mg/l
NOEC chronique algues 877 mg/l
- ETHYLBENZENE CAS : 100-41-4
Administration orale (rat) DL50 > 3500 mg/kg
Administration cutanée (lapin)DL50 > 15000 mg/kg
Inhalation (rat)CL50 > 17000 mg/m³ /4H
ATE (poussières, brouillard)1,500 mg/l/4h
- XYLENES CAS :1330-20-7
Administration orale (rat) DL50 3523 mg/kg
Administration cutanée (lapin) DL50 12126 mg/kg
Inhalation (rat) CL50 27 mg/l/4h
- TOLUENE 108-88-3
Administration orale (rat) DL50 3000 - 6000 mg/kg
Administration cutanée (lapin) DL50 8400 - 18000 mg/kg
Inhalation (rat) CL50 28,1 mg/l/4h CL50
inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h) 28,1 mg/l/4h
ATE (par voie orale) 3000,000 mg/kg
ATE (dermique) 8400,000 mg/kg
ATE (vapeurs) 28,100 mg/l/4h
12. 6. 2. Toxicité bactériologique: Non déterminé.
12. 6. 3. Toxicité pour les oiseaux: Non déterminé.
12. 7. Potentiel de formation d'ozone photochimique: non
12. 8. Information(s) générale(s): Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.
12. 9. Information(s) supplémentaire(s): /

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DECAP SPECIAL FACADE

Version:11

Date de révision:10/04/2018

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	régénération / purification par des techniques chimiques ou physiques
13. 2. Emballages contaminés:	Les récipients vides peuvent être mis en décharge après nettoyage en suivant les règlements locaux. Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.
13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s):	Déchet à éliminer conformément à la loi des déchets chimiques:
13. 4. Information(s) supplémentaire(s):	consulter les autorités régionales

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU:	1993
14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. CONTIENT : ETHERS INFLAMMABLES
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID:	3
14. 3. 4. Code danger:	30
14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales:	1 274 601 640E
14. 3. 6. Instructions d'emballage:	P001 IBC03 LP01 R001
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	3
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	III
14. 4. 3. Polluant marin:	non
14. 4. 4. N° FS:	F-E, S-E
14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG:	3
14. 4. 6. Instructions d'emballage:	P001 LP01
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 6. Dangers pour l'environnement:	Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement.
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Porter des gants appropriés
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Produit classé , respecter les consignes de transport des marchandises dangereuses.
14. 9. Autre(s) information(s):	/

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DECAP SPECIAL FACADE

Version:11

Date de révision:10/04/2018

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Réglementation relative aux installations classées : ICPE : 4331 : Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330. Catégorie SEVESO III : Liquides inflammables CAT II & III
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	Tableaux des maladies professionnelles selon le code du travail :: Tableau 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
15. 3. Avis ou remarques importantes:	/

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s):	/
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion. H332 Nocif par inhalation. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H312 Nocif par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus <indiquer l'effet s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
16. 3. Avis ou remarques importantes:	/
16. 4. Restrictions:	/
16. 5. Recommandation(s):	/
16. 6. Références et / ou bibliographie:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
16. 7. Conseils relatifs à la formation:	Prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions à observer et les mesures à prendre en cas d'accident.L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit
16. 8. Information(s) supplémentaire(s):	Acronymes et abréviations ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods IATA : International Air Transport Association. CAS : Chemical Abstracts Service DNEL : Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet N°CE : European Chemical number : EINECS, ELINCS or NLP PBT : Persistant, Biocumulable & Toxique PNEC : Predicted No Effect Concentration / Concentration sans effet prévisible sur l'environnement. vPvB : Very Persistent and Very Bioaccumulable / Très Persistant et Très Biocumulable. VME : Valeur Moyenne d'Exposition (sur 8 h.) VLE : Valeur Limite d'Exposition (15 min.) DL50 : Dose Létale 50, Dose d'une substance qui cause 50% de mortalité dans la population exposée à cette substance pendant une période donnée. CL50 : Concentration Létale 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne la mortalité de 50% des espèces testées pendant une période de temps donnée. CE50 : Concentration Effective 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DECAP SPECIAL FACADE

Version:11

Date de révision:10/04/2018

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

entraîne un effet recherché de 50% sur les espèces testées pendant une période de temps donnée

16. 9. Historique:

- | | |
|---|------------|
| 16. 9. 1. Date de la première édition: | 29/10/10 |
| 16. 9. 2. Date de la révision précédente: | 10/03/2016 |
| 16. 9. 3. Date de révision: | 10/04/2018 |
| 16. 9. 4. Version: | 11 |
| 16. 9. 5. Révision chapitre(s) n°: | REVISION |
| 16. 10. Réalisé par: | SCALP |